

DEMANDE POSTÉE *
PLUS DE 2 MOIS AVANT L'ÉPREUVE
(Cachet de la Poste faisant foi)
 =
ENGAGEMENT REFUSÉ

Numéro souhaité :
Numéro retenu :
Cadre réservé à l'organisateur

DEMANDE d'ENGAGEMENT Au Challenge et épreuves Challenge Vétérans Saison 2025

Lieu : Date :
 Organisée par :

Participant :
 NOM & Prénom : Né(e) le :
 Adresse :
 Email : N° de téléphone :
 N° de permis ou de CASM : Date de délivrance :
 N° de licence UFOLEP : Date d'homologation de la licence :
 Club représenté :

Moto :
 Catégorie : Marque : Cylindrée : 2Temps 4Temps
 N° d'Identification Unique* : **À remplir obligatoirement !**
 1. Nous vous rappelons que le passeport moto est obligatoire.

Je m'engage à respecter le règlement régional motocross UFOLEP Poitou-Charentes

***Challenge Vétérans : Priorité aux pilotes plus de 40 ans et priorité aux motos anciennes avant 1995.**

A envoyer au Comité Départemental UFOLEP Vienne 27 Place des Templiers 86 000 Poitiers avec :
 - un chèque d'engagement pour le challenge d'un montant de **40€** à l'ordre du « Comité UFOLEP Vienne »
 - un chèque pour la remise des récompenses des trophées de **10€** à l'ordre du « Comité UFOLEP Vienne »
 - un chèque de **30€ par épreuve** (*transpondeur inclus*) à l'ordre du **Club organisateur de l'épreuve** qui pourra faire office de chèque de caution si besoin et **d'une feuille d'engagement par épreuve.**

<input type="checkbox"/> 20 avril	Montmorillon	30€	<input type="checkbox"/> 27 Juillet	Saint Secondin	30€
<input type="checkbox"/> 08 mai	La Brionne	30€	<input type="checkbox"/> 07 septembre	Pranzac	30€
<input type="checkbox"/> 25 mai	Ouzilly	30€	<input type="checkbox"/> 14 septembre	Thouars	30€
<input type="checkbox"/> 08 juin	Roiffe	30€	<input type="checkbox"/> 21 Septembre	Dangé st Romain	30€
<input type="checkbox"/> 22 juin	Aslonnes	30€	<input type="checkbox"/> 28 Septembre	Vouneuil/Vienne	30€
<input type="checkbox"/> 06 juillet	Guimps	30€	<input type="checkbox"/> 01 Novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 20 juillet	Bresdon	30€			

Fait à le

Signature :

Un pilote qui a reçu son engagement et qui est absent le jour de la course doit prévenir le club organisateur de son absence et ne pas passer par son référent de trophée. Si le pilote ne prévient pas, le chèque d'engagement sera encaissé.